





COOPÉRATION ÉDUCATIVE ENTRE LA RÉGION ACADÉMIQUE PACA ET L'AUTRICHE : PROGRAMME « DOHNAL-VEIL »

Programme d'échanges individuels d'élèves avec réciprocité, année 2024

Tout document incomplet verra l'inscription rejetée.

ATTESTATION D'ACCUEIL BESTÄTIGUNG

L'établissement scolaire nommé ci-dessous accepte la participation de l'élève français au programme Dohnal-Veil 2024 et valide l'accueil d'un.e ou plusieurs élèves en provenance d'Autriche du 7 septembre au 5 octobre 2024 et leur permettra de participer aux cours.

Die unten genannte Schule akzeptiert die Teilnahme des französischen Schülers am Programm Dohnal-Veil 2024 und bestätigt die Aufnahme eines oder mehrerer Schüler aus Österreich vom 7. September bis zum 5. Oktober 2024 und ermöglicht ihnen die Teilnahme am Unterricht.

Si l'élève change d'établissement en cours de programme (par exemple pour un passage de 3^e en seconde), nous prions l'établissement de départ de faire la passation des informations et des dossiers avec le nouvel établissement et d'en informer la DRAREIC.

Wenn ein Schüler während des Programms die Schule wechselt (z.B. beim Übergang von der 9. in die 10. Klasse), bitten wir die abgebende Schule, die Informationen und Unterlagen mit der neuen Schule abzugleichen und die DRAREIC darüber zu informieren.

Établissement scolaire / Schulische Einrichtung:

Professeur.e référent.e / Betreuungslehrer:in:

Noms des élèves français / Name der französischen	Prénoms des élèves français / Vornamen der
Schülerinnen und Schüler	französischen Schüler

Lieu, date / Ort, Datum:

Signature du.de la Chef.fe d'établissement d'accueil et cachet de l'établissement / Unterschrift und Stempel der Direktion :





CAHIER DES CHARGES DOHNAL-VEIL ANNÉE 2024

ATTENTION: ce cahier des charges doit être déposé sur le formulaire en ligne, accompagné de l'attestation d'accueil et signés par le chef d'établissement et le professeur référent concerné par l'échange.

OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT POUR PARTICIPER AU PROGRAMME DE MOBILITÉ INDIVIDUELLE DOHNAL-VEIL

Pour permettre la réussite des programmes d'échanges individuels d'élèves, en très forte augmentation, la DRAREIC PACA rencontre de nouveaux défis organisationnels auxquels elle ne peut seule apporter des réponses. Aussi, voici les nouvelles conditions qui permettront de maintenir ces programmes, et les rôles et responsabilités afférents à chaque acteur des mobilités.

<u>Parmi les éléments importants, à noter la fin de la prise en charge par la DRAREIC de toute interface avec les familles</u> (plus aucun mail émanant des familles ne sera traité).

Ci-après le récapitulatif des rôles et responsabilités afférentes à chaque acteur des mobilités, dans votre établissement, auxquels il conviendra d'adhérer :

ÉTABLISSEMENT	
Quoi ?	Quand ?
Chef d'établissement : désigner un professeur référent	Novembre
Professeur référent : communication des échanges individuels auprès des élèves	Novembre
Secrétariat d'établissement : réception des appels à candidatures et transferts au professeur référent concerné	Début novembre
Professeur référent : vérification de la complétude des dossiers des inscrits et échanges avec les familles concernées	De novembre à décembre
Secrétariat d'établissement : réception des résultats et transfert au professeur référent concerné	Début février
Professeur référent : contacts avec les professeurs référents étrangers	À réception des résultats début février
Professeur référent : envoi des dossiers de leurs élèves aux professeurs référents étrangers	À réception des résultats début février
DRAREIC PACA : organisation d'une réunion visio avec les professeurs référents français pour coordination de l'échange	Début février



Liberté Égalité Fraternité



DRAREIC PACA : organisation d'une réunion visio avec les	Début février
familles pour présentation de l'échange (ouvert aux	
professeurs référents qui le souhaitent)	
Professeur référent : envoi des documents de la réunion aux	Début février après la réunion visio de la
familles concernées après réception des documents de la	DRAREIC pour les familles
DRAREIC	·
Professeur référent : collaboration avec la DRAREIC PACA	À partir de février
pour les désistements et rematchings	
Professeur référent : envoi des dossiers de rematchings aux	À partir de février
familles françaises concernées	
Professeur référent : réponses aux questions diverses	Pendant la durée de l'échange
(familles, professeurs référents étrangers)	
Professeur référent : gestion des problèmes des binômes	Pendant la durée de l'échange
avec les professeurs référents étrangers	
Établissement : mise en place des conditions nécessaires à	Avant l'arrivée des élèves étrangers
l'arrivée des élèves étrangers	
Établissement : accueil des élèves étrangers	À l'arrivée des élèves étrangers

Établissement scolaire :
Chef d'établissement :
Professeur.e référent.e :
acceptons les termes du cahier des charges afférent au programme Dohnal-Veil, pour la bonne tenue de l'échange 2024.
Lieu, date :
Signature du.de la Chef.fe d'établissement d'accueil et professeur.e référent.e et cachet de l'établissement :